

## LE METIER DE COURTIER EN TRAVAUX

### DESCRIPTION DU METIER DE COURTIER EN TRAVAUX :

Le métier de courtier en travaux est avant tout un métier passionnant, relationnel et surtout très complet. Il consiste à mettre en relation des porteurs de projets avec des entreprises de bâtiment. Le courtier en travaux accompagne le porteur de projet du début à la fin du chantier. Il est considéré en quelque sorte comme un facilitateur de vie ou bien un chef d'orchestre.

Généralement le courtier en travaux possède dans son portefeuille plusieurs dizaines d'entreprises de bâtiment tout corps d'état et leur apporte des chantiers comme un véritable apporteur d'affaires. Il s'assure du professionnalisme de ses entreprises avec lesquelles il est en contrat et leur apporte un chiffre d'affaires non négligeable durant toute l'année. Il doit également se faire connaître des clients donc il doit aussi prospecter afin de trouver des chantiers qualifiés et intéressants pour les entreprises de bâtiment.



L'idée de départ est que les entreprises de bâtiment n'ont pas le temps de prospecter des clients et en même temps s'occuper des chantiers de manière approfondie et professionnelle. Egalement, nous pouvons parler du client qui recherche un artisan de qualité mais qu'il a du mal à trouver car il existe tout de même près de 370 000 entreprises de bâtiment en France. Alors laquelle choisir et selon quel critère me direz vous...

En moyenne, le courtier travaille avec 30 à 40 entreprises différentes de manière à couvrir tous les corps de métier liés au bâtiment.

Il est bon de rappeler qu'à l'heure où nous écrivons ce document (déc 2017), le métier de courtier en travaux n'est pas encore un métier réglementé.

Le courtier en travaux possède généralement un statut d'auto-entrepreneur mais pour beaucoup c'est plutôt une société de type EURL, SARL, SAS, puisque le chiffre d'affaires annuel peut parfois être conséquent et dépasser certains seuils. IL est également possible de se salarier par le biais d'un cabinet de portage salarial.

Notez que le métier de courtier en travaux se conjugue aussi au féminin. Aujourd'hui, il existe de nombreuses courtières en travaux du bâtiment dans toute la France. Ce métier ne nécessite pas diplôme particulier, seule une bonne formation fera l'affaire.

Pour développer son réseau d'entreprises, le courtier en travaux doit évidemment prospecter et rechercher des entreprises de bâtiment. Pour cela, le référencement des artisans/entreprises doit se faire suivant une méthodologie stricte et rigoureuse :

#### Les entreprises sélectionnées doivent :

- obligatoirement être immatriculées.
- Posséder une assurance décennale et une responsabilité civile.
- Etre à jour de leurs cotisations URSSAF.

- Pratiquer des tarifs du marché.
- Accepter une enquête de satisfaction à chaque fin de chantier.
- Protéger les biens du client et laisser le chantier propre à la fin des travaux.
- Etre fiables, honnêtes et réactives.

Par ailleurs, le courtier en travaux doit toujours prospecter des clients désireux de faire des travaux et doit s'assurer que :

- La demande du client est viable/réaliste.
- Vérifier que le client possède bien le budget adéquat pour faire les travaux.
- Réunir tous les éléments à fournir à l'entreprise de bâtiment comme par exemple, les plans, photos, descriptions diverses, références de fournitures si bien sûr le client veut bien fournir tous ces détails.

Le courtier en travaux doit faire les meilleurs efforts pour ne faire perdre du temps ni au client ni à l'entreprise de bâtiment. Sa plus value est dans la conduite de projet et dans le gain de temps et d'argent qu'il offre aux deux parties.

#### **MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR DEVENIR COURTIER EN TRAVAUX :**

L'activité de courtage en travaux est séduisante car elle ne nécessite pas beaucoup de moyens. Il faudra en effet, un PC, une ligne téléphonique, un véhicule, une assurance adéquate, une bonne formation et un esprit rigoureux, relationnel et commercial.

#### **COMBIEN GAGNE UN COURTIER EN TRAVAUX :**

A cette question, il est très difficile de répondre car le courtier en travaux est à son compte, il exerce une profession libérale. Il n'a donc pas de salaire fixe. Il est rémunéré par les honoraires que lui versent les entreprises de bâtiment et qu'il a négociés au préalable avec ces dernières. Le courtier en travaux peut donc gagner confortablement sa vie s'il rentre des affaires et s'il travaille à temps plein car évidemment ce métier ne peut pas se faire à mi-temps.

#### **POINT IMPORTANT A SAVOIR SUR LE METIER DE COURTIER EN TRAVAUX :**

Le courtier en travaux n'est ni un maître d'œuvre, ni un architecte, ni un juge, ni un avocat. Il apporte simplement tout son savoir être et son savoir faire pour conclure des devis. C'est un métier commercial purement et simplement ! Il n'a donc aucune responsabilité dans les travaux si ces derniers sont mal réalisés. Les assurances des entreprises de bâtiment prennent le relai dans des cas similaires. Enfin, sachez tout de même (pour terminer sur une note positive) que si vous avez fait tous ces efforts pour référencer les entreprises **de manière professionnelle**, il n'y a plus de risques de travaux mal réalisés (oubliez cette idée, les clients sont 99.9% des cas très satisfaits).

Ce document est une base d'échange autour du thème : « **Le métier du courtier en travaux** ».

Si vous aussi, vous souhaitez intégrer le réseau de courtage en travaux du cabinet MYCOURTIS®, contactez nous pour en discuter.

[Comment devenir courtier en travaux ? Postulez ici...](#)

<http://www.mycourtis.com/pages/offres-d-emplois-apporteur-d-affaires-et-courtier-en-travaux.htm>